

Image not found or type unknown



## Reprise d'un mandat de location saisonnière

Par **martre66**, le **27/04/2016** à **16:42**

Bonjour

j'achète une maison (acte prévu début juin) qui jusqu'à ce jour était une résidence secondaire; pour laquelle les propriétaires avaient passé un contrat de gestion de location saisonnière à une agence.

Suis obligé de reprendre ce contrat, le continuer ? L'agence a déjà des locations prévues pour l'été: suis obligé de les accepter?

Merci de vos réponses.